



Assurance voiture litiges

Par **vanish**, le **28/02/2015 à 11:08**

Bonjour à tous ,rnVoici ce qui me pousse à vous écrire aujourd'hui car je suis un peu perdu ...rnJ'ai souscrit une assurance auto le 3 juin 2014 via internet dans la journée, quelques jours plus tard j'ai reçu ma vignette ainsi que la carte verte démarrant du 3 juin 2014 au 2 juin 2015.rnVoici mon soucis le 3 Juin 2014 j'ai eue un accrochage qui a n'hésiterais un constat à l'amiable à 15h et quand je téléphone à mon assureur il me dit que ma demande à été validé à 15h53 et que donc leur de l'accrochage je n'était pas assurée ... voici ma question est ce que l'heure est légale vis à vis du contrat ou c'est la vignette qui fait foi? Car sinon je devrait tout payer en fond de garanti ce que je ne tiens pas vraiment rnMerci de votre réponse rnCordialement .

Par **moisse**, le **28/02/2015 à 16:26**

En quelque sorte, vous roulez sans assurance et avez un accident.rnDu coup vous voulez tromper un assureur et souscrivez un contrat. Manque de chance il n'est pas fou et constate l'anomalie et refuse donc sa garantie.rnDans la mesure où il peut prouver l'historique, vous n'aurez pas gain de cause.rnD'ailleurs sur le constat vous n'avez pas pu remplir la partie "assurances".rnSans vouloir conseiller une escroquerie à l'assurance, vous auriez pu vous arranger pour établir un constat APRES avoir assuré le véhicule.

Par **chaber**, le **28/02/2015 à 18:14**

bonjourrrnVignette et carte verte ne sont que présomptions d'assurances. Il ne peut être

mentionnnée que la durée Jour/mois/année comme vous l'avez remarqué.rnrnLe départ réel des garanties est l'heure d'enregistrement lors de toute nouvelle souscription et/ou modification d'un contrat.rnrnVous avez eu un accident et vous vous assurez après?????rnrn[citation] Sans vouloir conseiller une escroquerie à l'assurance, vous auriez pu vous arranger pour établir un constat APRES avoir assuré le véhicule[/citation]rnrnL'assureur devant un tel dossier soupçonnerait une fraude et ferait systématiquement une enquête

Par **moisse**, le **28/02/2015** à **19:00**

L'assureur procéderait certes à une enquête, mais c'est une situation que j'ai connu survenue à des proches, qui assurent le véhicule à compter du jour J, et qui vont faire un tour d'essai "plein pot" le soir.rnPlein pot, oui, mais aussi manque de pot car l'un un accident suite ralentissement, l'autre touchette et résultat 2 constats.rnJ'ai connu aussi, en relevant un poids lourds porte de Bagnolet, un lascar qui avait pris possession de son AXXX RXXXX le soir, et fait le tour A1==>ROISSY==>A3 pour venir percuter le véhicule rnqui le précédait, suite à gros freinage surpris de voir un camion les 4 fers en l'air.rnVéhicule neuf non encore assuré.

Par **vanish**, le **28/02/2015** à **20:24**

Je ne veux pas du tout tromper l'assureur mais juste voir s'il est possible de s'arranger avec eux ou pas.

Par **vanish**, le **28/02/2015** à **20:25**

Merci pour vos réponses